

PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 144 - JUILLET 2012

SOMMAIRE

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du No	ord	
Arrêté N°2012186-0002 - Arrêté n° 12-03 du 4 juillet 2012 modifiant l'arrêté 10 05 en date du 26 juillet 2010 déterminant la liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFOUR		1
Arrêté N °2012188-0002 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2009 portant renouvellement de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage		5
59_Etablissements hospitaliers		
Centre Hospitalier de Cambrai		
Décision - DECISION N ° 2012-99 DU DIRECTEUR PORTANT ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET DELEGATION DE COMPETENCES ET DE SIGNATURE		8
59_Préfecture du Nord		
Cabinet du Préfet		
Arrêté N°2012183-0001 - Arrêté portant abrogation de plan de secours spécialisé « aérodrome de la Base Aérienne 103 de Cambrai »		33
R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de	e la consommation,	
Unité territoriale de la DIRRECTE Nord-Lille		
Arrêté N°2012188-0001 - Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'agrément de l'agence de mannequins MODELS ATTITUDE à ROUBAIX		36



PREFET DU NORD

Arrêté n °2012186-0002

signé par Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord le 04 Juillet 2012

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté n ° 12-03 du 4 juillet 2012 modifiant l'arrêté 10 05 en date du 26 juillet 2010 déterminant la liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFOUR



PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer

Secrétariat Général

Arrêté nº 12-03 du 4 juillet 2012 modifiant l'arrêté 10 05 en date du 26 juillet 2010 déterminant la liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFOUR.

Le Directeur départemental des territoires et de la mer

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27;

Vu l'ordonnance n°82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif;

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié par le décret n°2001-1162 du 7 décembre 2001, article 1, portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu le décret no 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2011 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires et de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 août 2011 modifiant l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale, du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en oeuvre du protocole Durafour

Article 1er - La liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFOUR, fixée par l'arrêté 10 05 du 26 juillet 2010, est modifiée conformément au tableau annexé au présent arrêté, pour certains postes, aux dates d'effet prévues pour chacun de ces postes ;

Article 2 - Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lille, le 4 juillet 2012.

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires et mer

della

Philipple LALART

ANNEXE
Liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFOUR

Désignation des emplois de Catégorie A	Service	Nombre de points	Date d'ouverture du droit
Chargé(e) de mission Stratégie Ressources Humaines	MASP	30	01/01/2011
Chargé(e) de Communication	MASP	25	01/01/2011
Chef de la cellule Education Routière	SSRC	25	01/01/2011
Adjoint(e) au chef de la cellule Education Routière	SSRC	25	01/01/2011
Chef de la cellule Gestion de Crises et Sécurité Routière	SSRC	20	01/01/2011
Chef de la cellule Application du Droit des Sols	SUCT	25	01/01/2011
Chef de l'Atelier Stratégies Territoriales	SUCT	20	01/01/2011
Responsable de la Délégation Territoriale de l'Avesnois	Délégation Territoriale de l'Avesnois	25	01/01/2011
Chef de la cellule Prospective Connaissance Territoriale Planification Eau Environnement et Risques	Délégation Territoriale de l'Avesnois	20	01/09/2011
Chef de la cellule Eau Environnement Risques	Délégation Territoriale du Valenciennois	20	01/01/2011
Chef de la cellule Planification et Renouvellement Urbain	Délégation Territoriale du Douaisis-Cambrésis	25	01/05/2012

Désignation des emplois de Catégorie B	Service	Nombre de points	Date d'ouverture du droit
Chef de la cellule Ressources Humaines et Compétences	SG	20	01/01/2011
Chef de du Pôle Gestion Administrative	SG	15	01/01/2011
Coordinateur de la reprographie	SG	15	01/01/2011
Adjoint(e) au chef de la cellule Moyens Généraux	SG	15	01/01/2011
Adjoint(e) au chef de la cellule Pôle Fiscalité	SUCT	15	01/01/2011
Chef du Pôle ADS Etat	Délégation Territoriale du Douaisis-Cambrésis	15	01/01/2011
Chef de groupe ADS, adjoint au chef de cellule	Délégation Territoriale du Douaisis-Cambrésis	15	01/04/2012
Chef de la cellule Coordination et Pilotage	Délégation Territoriale du Douaisis-Cambrésis	10	01/02/2011
Chef de groupe ADS Dunkerque	Délégation Territoriale Flandres	15	01/01/2011
Chef de centre instructeur ADS Dunkerque	Délégation Territoriale Flandres	15	01/01/2011
Chef de groupe ADS Hazebrouck	Délégation Territoriale Flandres	15	01/09/2011
Chef de Pôle Fiscalité Contentieux	Délégation Territoriale de Lille	15	01/01/2011
Chef de groupe Instruction ADS Ouest	Délégation Territoriale de Lille	15	01/01/2012
Chef de cellule Application du Droit des Sols	Délégation Territoriale du Valenciennois	15	01/05/2012

Désignation des emplois de Catégorie C	Service	Nombre de points	Date d'ouverture du droit
Assistant(e) de direction	Direction	15	01/01/2011
Assistant(e) de direction	Direction	15	01/02/2012
Technicien d'exploitation matériel	SG	10	01/01/2011
Assistante du Chef de service	SUCT	10	01/01/2011
Assistante du responsable de délégation territoriale	Délégation Territoriale Flandres	10	01/01/2011
Assistante du responsable de délégation territoriale	Délégation Territoriale de Lille	10	01/01/2011



PREFET DU NORD

Arrêté n °2012188-0002

signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général le 06 Juillet 2012

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2009 portant renouvellement de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage



PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Habitat

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2009 portant renouvellement de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 06 décembre 2001 modifié pris conjointement par le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, Préfet du Nord et le président du Conseil Général du Nord, portant création d'une commission départementale consultative des gens du voyage dans le Nord ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2009 portant renouvellement de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage dans le Nord; modifié par arrêtés préfectoraux du 11 octobre 2010 et du 16 juin 2011;

Vu la circulaire NOR/INT/D06/00074/C du 03 août 2006 relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui modifie, abroge et remplace les titres I à IV de la circulaire n° 2001-49 /UHC/IUH1/12 du 05 juillet 2001 relative à l'application de la loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Considérant les nouvelles désignations au sein de la CAF du Nord communiquées par courrier en date du 16 février 2012 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord ;

ARRETE

<u>Article 1er</u> - L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2009 modifié portant renouvellement de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage est rédigé comme suit :

Rubrique e) Deux représentants désignés sur proposition de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Nord

Caisse d'allocations familiales

Titulaire : Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Administrateur Suppléant : Madame Marie-Pierre LENGLET, Administrateur

<u>Article 2</u> – Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le / 6 JUIL. 2012

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général

Marc-Etienne PHAULDT



PREFET DU NORD

Décision

signé par Jean- Martin ANDARELLI, directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI le 01 Juin 2012

59_Etablissements hospitaliers Centre Hospitalier de Cambrai

DECISION N ° 2012-99 DU DIRECTEUR PORTANT ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET DELEGATION DE COMPETENCES ET DE SIGNATURE

Page 8 Décision - 06/07/2012



516, avenue de Paris - B.P. 389 – 59407 CAMBRAI CEDEX Site Internet : www.ch-cambrai.fr

Secrétariat 2: 03 27 73 76 01 Fax: 03 27 73 73 85 1 sec.sqgrp@ch-cambrai.fr

DECISION N° 2012-99 DU DIRECTEUR PORTANT ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET DELEGATION DE COMPETENCES ET DE SIGNATURE.

Le Directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu la Loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant Réforme Hospitalière,

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la Loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

Vu la Circulaire n°2002-284 du 3 mai 2002 relative à l'organisation du système hospitalier,

Vu l'Arrêté ministériel du 31 mai 2005 portant nomination de Monsieur Jean - Martin ANDARELLI en qualité de directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu la prise de fonction de Monsieur François LEBLEU en qualité de directeur adjoint au Centre Hospitalier de CAMBRAI en date du 1^{er} octobre 2010,

Vu la prise de fonction de Madame Marie – Cécile PIOTRKOWICZ en qualité de Coordinatrice Générale des Soins en date du 01 septembre 2002 au Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu l'Arrêté ministériel du 10 septembre 2008 portant nomination de Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu l'Arrêté ministériel du 4 mai 2009 portant nomination de Madame Isabelle SOUPLET-VANPOUILLE en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu l'Arrêté de la directrice du Centre National de Gestion du 22 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Denis COMPTAER en qualité de directeur adjoint du Centre Hospitalier de CAMBRAI, à compter du 15 février 2010,

Vu la prise de fonction de Monsieur Bernard GOFFART en qualité de directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers à compter du 1^{er} septembre 2011,

Vu la décision de nomination de Mademoiselle Caroline DEWASMES en qualité d'attachée d'administration hospitalière au Pôle Stratégie - Qualité – Gestion des Risques et de la Patientèle à compter du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision de nomination de Monsieur Norredine HAMDAT en qualité d'attaché d'administration hospitalière au Pôle financier, du conseil de gestion et du système d'information à compter du 1^{er} juin 2003,

Vu la décision de nomination de Monsieur Ludovic LECLERCQ en qualité d'attaché d'administration hospitalière au Pôle Ressources Humaines - Relations Sociales à compter du $\mathbf{1}^{\text{er}}$ juillet 2008,

Vu la décision de nomination de Monsieur Benoît PAUL en qualité d'ingénieur au Pôle Logistique à compter du 01 septembre 1995,

Vu la décision de nomination de Madame Annette DARRAS en qualité d'adjointe à la Coordinatrice Générale des Soins en date du 16 septembre 2000,

Vu la décision de nomination de Monsieur Jeoffrey MONTENOISE en qualité d'ingénieur qualité au Pôle Stratégie – Qualité – Gestion des Risques et de la Patientèle à compter du 1^{er} avril 2004,

Vu la prise de fonction de Monsieur Jean-Pierre DENORME en qualité d'attaché d'administration hospitalière au Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information à compter du 1^{er} novembre 2009,

Vu la prise de fonction de Monsieur Jean-Philippe BLAUT en qualité de technicien supérieur hospitalier ayant notamment en charge les achats au sein du Pôle Logistique en date du $1^{\rm er}$ janvier 2011,

Vu la décision de nomination de Madame Florence CATTEAU en qualité d'adjoint des cadres au Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information à compter du 1^{er} juin 2003,

Vu la décision de nomination de Madame Valérie DESSAINT en qualité d'adjoint des cadres à compter du 24 juillet 2002 exerçant au Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information,

Vu la prise de fonction de Monsieur Fabrice NOSIEWICZ en qualité de technicien supérieur hospitalier au Pôle Logistique à compter du 01 mars 1989,

Vu la prise de fonction de Madame Dorothée DUHAMEL en qualité de secrétaire médicale au Pôle Logistique à compter du 18 janvier 2010,

Vu la décision de nomination de Madame Laurence REAL en qualité de pharmacien hospitalier, responsable de structure interne à compter du 1^{er} janvier 2011,

Vu la décision de nomination de Madame Isabelle BOUSSEMART en qualité de pharmacien hospitalier à compter du $\mathbf{1}^{\text{er}}$ février 2008,

Vu la prise de fonction de Madame Audrey GANDEE en qualité de pharmacien hospitalier à compter du 1^{er} janvier 2011,

Vu la prise de fonction de Madame Evissi-Kouva OKIEMY en qualité de pharmacien hospitalier à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la décision de nomination de Madame Catherine TIRY en qualité de biologiste hospitalier, responsable de structure interne à compter du 23 juillet 2001,

Vu la décision de nomination de Monsieur Bruno DUMOULARD en qualité de biologiste hospitalier à compter du 15 juillet 2010,

Vu la prise de fonction de Madame Isabelle FERMON en qualité de biologiste à compter du 2 juin 2008,

Vu la décision de nomination de Monsieur Philippe RENARD en qualité de cadre de santé au laboratoire à compter du 1^{er} janvier 2003,

Vu l'organigramme fonctionnel du Centre Hospitalier de CAMBRAI,

DECIDE

Article 1 : Cette décision a pour objet de décrire les attributions de fonctions et délégations de signature accordées par le directeur d'établissement aux cadres de direction, aux personnels administratifs, techniques, pharmaciens et biologistes de l'établissement, et cadres soignants de l'établissement, dans la limite de leurs attributions précisées dans l'organigramme de direction.

Article 2 : La décision n°2011-170 est remplacée par la présente décision.

Les délégations suivantes :

Article 3 : Délégation de signature à Monsieur Denis COMPTAER

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Denis COMPTAER**, exerçant les fonctions de directeur adjoint chargé du Pôle Stratégie-Qualité-Gestion des Risques et de la Patientèle, à l'effet de signer au nom du directeur de l'établissement les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de son pôle et des services qui y sont rattachés.

Sont exclus de la délégation, les notes de service de portée générale, les conventions, les ordres du jour et convocations au Conseil de Surveillance, et les décisions.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Denis COMPTAER, à l'effet de signer au nom du directeur de l'établissement tous les actes et décisions concernant la gestion des personnels médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des personnels médicaux, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation.

Sont exclus de cette délégation le licenciement et les sanctions disciplinaires qui restent de la compétence du directeur.

Monsieur Denis COMPTAER est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitations relatives au personnel médical.

Article 4 : <u>Délégation de signature à Monsieur François LEBLEU</u>

Délégation de signature est donnée à **Monsieur François LEBLEU** exerçant les fonctions de directeur adjoint en charge du Pôle Financier, Conseil de Gestion et Système d'Information, à l'effet de signer au nom du directeur de l'établissement les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de son pôle et des services qui y sont rattachés.

En cas d'absence du directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI, **Monsieur François LEBLEU** est habilité à signer toutes pièces habituellement signées par lui-même et est nommé ordonnateur suppléant aux fins d'ordonnancer (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) les dépenses et les recettes de la section d'investissement.

Article 5 : Délégation de signature à Madame Isabelle SOUPLET VANPOUILLE

Délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle SOUPLET VANPOUILLE**, exerçant les fonctions de directrice adjointe chargée du Pôle Ressources Humaines-Relations Sociales, à l'effet de signer au nom du directeur tous les actes et décisions relevant du Pôle Ressources-Humaines Relations Sociales concernant la gestion des personnels non médicaux (Infirmière Diplômée d'Etat, Aide-soignante, Agent des services hospitaliers, ...).

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des agents de tous grades, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation. Madame Isabelle SOUPLET VANPOUILLE détient délégation de signature à l'effet de signer le non-renouvellement de Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou de Contrat Unique d'Insertion (CUI). De même, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle SOUPLET VANPOUILLE au fin de mettre un terme à une période d'essai.

Sont exclus de cette délégation le licenciement et les sanctions disciplinaires qui restent de la compétence du directeur.

Madame Isabelle SOUPLET VANPOUILLE est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitation relatives au personnel non médical.

Article 6 : Délégation de signature à Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ

Délégation de signature est donnée à Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, exerçant les fonctions de directrice adjointe chargé du Pôle Logistique, à l'effet de signer au nom du directeur les courriers et documents relevant de son champ de compétence, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Dans le cadre des achats, **Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ** est désignée en qualité de présidente de la Commission de choix.

De même, Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ est désignée en qualité de personne responsable des marchés pour les achats inférieurs à 200 000 euros HT (procédure adaptée) effectués sur les comptes correspondants à sa délégation.

Sont exclus de cette délégation les achats effectués par appel d'offre, par procédure négociée, ou par dialogue compétitif qui restent de la compétence du directeur.

Article 7 : Délégation de signature à Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ

Délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ**, Coordinatrice Générale des Soins, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaire en vigueur.

Article 8 : Délégation de signature à Monsieur Bernard GOFFART

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Bernard GOFFART**, directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire de sa direction.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Les délégations particulières suivantes :

Article 9 : Délégation particulière de signature à Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ

Pendant les congés et absences du directeur, **Madame Jeanne-Marie MARION- DRUMEZ**, directrice adjointe en charge du Pôle logistique, est chargée de la suppléance du directeur et bénéficie de ses compétences et pouvoirs.

Sont exclus de la délégation, les notes de service de portée générale, les conventions, les ordres du jour et convocations au Conseil de surveillance, et les décisions.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaire en vigueur.

Article 10 : <u>Délégation particulière de signature à Mademoiselle Caroline DEWASMES</u>

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis COMPTAER, directeur adjoint en charge du Pôle Stratégie - Qualité - Gestion des Risques et de la Patientèle, délégation de signature est donnée à **Mademoiselle Caroline DEWASMES**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence du Pôle Stratégie - Qualité - Gestion des Risques et de la Patientèle et des services qui y sont rattachés.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis COMPTAER, délégation de signature est donnée à **Mademoiselle Caroline DEWASMES**, à l'effet de signer tous les actes et décisions concernant la gestion des personnels médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des personnels médicaux, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation.

Sont exclus de cette délégation le licenciement et les sanctions disciplinaires qui restent de la compétence du directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis COMPTAER, **Mademoiselle DEWASMES Caroline** est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitations relatives au personnel médical.

Article 11 : Délégation particulière de signature à Monsieur Norredine HAMDAT

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François LEBLEU, directeur adjoint en charge du Pôle Financier, Conseil de Gestion et Système d'Information, délégation de signature est donnée à **Monsieur Norredine HAMDAT**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence du pôle financier, conseil de gestion, système d'information.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François LEBLEU, délégation de signature est donnée à **Monsieur Norredine HAMDAT** pour l'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable, et signature du mandat) des dépenses et des recettes de la section d'investissement.

Article 12 : Délégation particulière de signature à Monsieur Ludovic LECLERCQ

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle SOUPLET VANPOUILLE, directrice adjointe chargée du Pôle Ressources Humaines Relations Sociales, délégation de signature est donnée à **Monsieur Ludovic LECLERCQ**, attaché d'administration hospitalière, à

l'effet de signer tous les actes et décisions relevant du Pôle Ressources Humaines Relations Sociales concernant la gestion des personnels non médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des agents de tous grades, comme le recrutement, le suivi des congés, la paie, la rémunération, la gestion des carrières et la formation. **Monsieur Ludovic LECLERCQ** détient délégation de signature à l'effet de signer le non-renouvellement de Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou de Contrat Unique d'Insertion (CUI). De même, délégation de signature est donnée à **Monsieur Ludovic LECLERCQ** au fin de mettre un terme à une période d'essai.

Sont exclus de cette délégation le licenciement et les sanctions disciplinaires qui restent de la compétence du directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle SOUPLET-VANPOUILLE, **Monsieur Ludovic LECLERCQ** est désigné en qualité d'ordonnateur suppléant aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitation relatives au personnel non médical.

Article 13 : Délégation particulière de signature à Monsieur Benoît PAUL

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, directrice adjointe en charge du Pôle Logistique, délégation de signature est donnée à **Monsieur Benoît PAUL**, ingénieur en chef, à l'effet de signer les documents et courriers relevant du champ de compétence de la logistique, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, délégation de signature est donnée à **Monsieur Benoît PAUL**, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Enfin, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, **Monsieur Benoît PAUL** est désigné en qualité de personne responsable des marchés pour les achats inférieurs à 200 000 euros HT (procédure adaptée) effectués sur les comptes correspondants à la délégation.

Sont exclus de cette délégation les achats effectués par appel d'offres, par procédure négociée, ou par dialogue compétitif, qui restent de la compétence du directeur.

Article 14 : Délégation particulière de signature à Madame Annette DARRAS

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, délégation générale de signature est donnée à **Madame Annette DARRAS**, Adjointe à Coordinatrice Générale des Soins, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui sont confiées à la Coordination Générale des Soins.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaire en vigueur.

Article 15 : Délégation particulière de signature à Monsieur Jeoffrey MONTENOISE

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Denis COMPTAER et de Mademoiselle Caroline DEWASMES, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jeoffrey MONTENOISE**, ingénieur qualité, pour signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence du Pôle Stratégie - Qualité – Gestion des Risques et de la Patientèle et des services qui y sont rattachés.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Denis COMPTAER et de Mademoiselle Caroline DEWASMES, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jeoffrey MONTENOISE**, à l'effet de signer tous les actes et décisions concernant la gestion des personnels médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des personnels médicaux, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation.

Sont exclus de cette délégation le licenciement et les sanctions disciplinaires qui restent de la compétence du directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Denis COMPTAER et de Mademoiselle Caroline DEWASMES, **Monsieur Jeoffrey MONTENOISE** est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitations relatives au personnel médical.

Article 16 : <u>Délégation particulière de signature à Monsieur Jean Pierre DENORME</u>

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur François LEBLEU et de Monsieur Norredine HAMDAT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Pierre DENORME**, attaché d'administration hospitalière, pour signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence du Pôle Financier, Conseil de gestion et Système d'Information.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur François LEBLEU et de Monsieur Norredine HAMDAT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Pierre DENORME** pour l'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement comptable et signature du mandat) des dépenses et des recettes de la section d'investissement.

Est exclu de cette délégation, l'ordonnancement des dépenses de la section d'investissement qui reste de la compétence du directeur.

Article 17 : Délégation particulière de signature à Monsieur Jean-Philippe BLAUT

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ et de Monsieur Benoît PAUL, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Philippe BLAUT**, technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer tous les documents et courriers relevant du champ de compétence de la logistique, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ et de Monsieur Benoît PAUL, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Philippe BLAUT**, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Enfin, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ et de Monsieur Benoît PAUL, **Monsieur Jean-Philippe BLAUT** est désigné en qualité de personne responsable des marchés pour les achats inférieurs à 200 000 euros HT (procédure adaptée) effectués sur les comptes correspondants à la délégation.

Sont exclus de cette délégation les achats effectués par appel d'offres, par procédure négociée, ou par dialogue compétitif, qui restent de la compétence du directeur.

Article 18 : <u>Délégation particulière de signature à Madame Florence CATTEAU</u>

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur François LEBLEU, de Monsieur Norredine HAMDAT, de Monsieur Jean-Pierre DENORME, délégation de signature est donnée à **Madame Florence CATTEAU**, adjoint des cadres, pour signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence du Pôle Financier, Conseil de gestion et Système d'Information.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur François LEBLEU, de Monsieur Norredine HAMDAT, et de Monsieur Jean-Pierre DENORME, délégation de signature est donnée à **Madame Florence CATTEAU** pour l'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement comptable et signature du mandat) des dépenses et des recettes de la section d'exploitation.

Est exclu de cette délégation, l'ordonnancement des dépenses de la section d'investissement qui reste de la compétence du directeur.

Article 19 : <u>Délégation particulière de signature à Monsieur Fabrice NOSIEWICZ</u>

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL et de Monsieur Jean-Philippe BLAUT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Fabrice NOSIEWICZ**, technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer tous les documents et courriers relevant du champ de compétence de la logistique, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL et de Monsieur Jean-Philippe BLAUT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Fabrice NOSIEWICZ**, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Enfin, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL, et de Monsieur Jean-Philippe BLAUT, **Monsieur Fabrice NOSIEWICZ** est désigné en qualité de personne responsable des marchés

pour les achats inférieurs à 200 000 euros HT (procédure adaptée) effectués sur les comptes correspondants à la délégation.

Sont exclus de cette délégation les achats effectués par appel d'offres, par procédure négociée, ou par dialogue compétitif, qui restent de la compétence du directeur.

Article 20 : <u>Délégation particulière de signature à Madame Dorothée DUHAMEL</u>

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL, de Monsieur Jean-Philippe BLAUT, et de Fabrice NOSIEWICZ, délégation de signature est donnée à **Madame Dorothée DUHAMEL**, assistante médico-administrative, à l'effet de signer tous les documents et courriers relevant du champ de compétence de la logistique, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL, de Monsieur Jean-Philippe BLAUT et de Monsieur Fabrice NOSIEWICZ, délégation de signature est donnée à **Madame Dorothée DUHAMEL**, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Les délégations particulières de signature données à l'encadrement du Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information et à la Directrice adjointe en charge des Ressources Humaines

Article 21: Délégation de signature est donnée aux cadres du Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information et à la directrice adjointe en charge des ressources humaines pour signer les départs de corps sans mise en bière ainsi que les réquisitions (forces de police) du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

Ainsi, les cadres pouvant signer les départs de corps sans mise en bière ainsi que les réquisitions (forces de police) sont les suivants:

- Monsieur François LEBLEU, directeur adjoint,
- Madame Isabelle SOUPLET VANPOUILLE, directrice adjointe,
- Monsieur Norredine HAMDAT, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Monsieur Jean-Pierre DENORME, Attaché d'Administration Hospitalière,

10

Mademoiselle Valérie DESSAINT, Adjoint des cadres.

<u>Les délégations particulières données aux cadres supérieurs de santé / assistant soignant de pôle</u>

Article 22 : <u>Délégation particulière de signature donnée aux cadres supérieurs de santé / assistant soignant de pôle</u>

Délégation de signature est donnée aux cadres supérieurs de santé – assistant soignant de pôle pour signer les permissions de sortie des patients du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

Les délégations particulières données aux cadres de santé en charge des Résidences de Retraite de l'établissement

Article 23 : <u>Délégation particulière de signature donnée aux cadres de santé en charge des Résidences de Retraite de l'établissement</u>

Délégation de signature est donnée aux cadres de santé en charge des Résidences de Retraite pour signer les départs de corps sans mise en bière à partir des Résidences de Retraite du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

Les délégations particulières données aux cadres supérieurs de santé, cadres de santé, cadres faisant fonction, de garde et de service de nuit.

Article 24 : <u>Délégation particulière de signature donnée aux cadres soignants prenant des gardes</u>

Délégation de signature est donnée aux cadres soignants prenant des gardes pour signer les permissions de sortie, les départs de corps sans mise en bière ainsi que les réquisitions (forces de police) en dehors des horaires prévus aux articles 21, 22, 23.

Les délégations particulières données aux pharmaciens du Centre Hospitalier de CAMBRAI :

Article 25 : Délégation particulière de signature à Madame Laurence REAL

Madame Laurence REAL, pharmacien et responsable de structure interne, est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 26 : Délégation particulière de signature à Madame Isabelle BOUSSEMART

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence REAL, **Madame Isabelle BOUSSEMART**, pharmacien hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 27 : Délégation particulière de signature à Madame Audrey GANDEE

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Laurence REAL et de Madame Isabelle BOUSSEMART, **Madame Audrey GANDEE**, pharmacien hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses

afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 28 : Délégation particulière de signature à Madame Evissi-Kouva OKIEMY

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Laurence REAL, de Madame Isabelle BOUSSEMART et de Madame Audrey GANDEE, **Madame Evissi-Kouva OKIEMY**, pharmacien hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Les délégations particulières données aux biologistes et au cadre du service laboratoire du Centre Hospitalier de CAMBRAI :

Article 29 : Délégation particulière de signature à Madame Catherine TIRY

Madame Catherine TIRY, biologiste et responsable de structure interne, est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 30 : <u>Délégation particulière de signature à Monsieur Bruno DUMOULARD</u>

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine TIRY, **Bruno DUMOULARD**, biologiste hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 31 : Délégation particulière de signature à Madame Isabelle FERMON

En cas d'absence ou d'empêchement simultanée de Madame Catherine TIRY et de Monsieur Bruno DUMOULARD, **Madame Isabelle FERMON**, biologiste hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 32 : <u>Délégation particulière de signature à Monsieur Philippe RENARD</u>

En cas d'absence ou d'empêchement simultanée de Madame Catherine TIRY, de Monsieur Bruno DUMOULARD et de Madame Isabelle FERMON, **Monsieur Philippe RENARD**, cadre de santé au laboratoire, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

<u>Les délégations particulières données aux cadres administratifs de garde du</u> <u>Centre Hospitalier de CAMBRAI</u>:

Article 33 : <u>Délégation particulière de signature aux cadres administratifs de garde</u> (Conférer Tableau des spécimens de signature – page 14)

Les gardes administratives débutent le vendredi à 12 h 00 pour s'achever le vendredi suivant à 12 h 00.

La délégation donnée à l'administrateur de garde a pour effet de lui permettre de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt du malade. Cette délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

Article 34 : Cette décision prend effet à compter du 1er juin 2012 pour une durée d'un an.

Fait à Cambrai, le 1er juin 2012

Le Directeur

Jean-Martin ANDARELLI

Tableau référent des signatures qui seront apposées sur les documents par délégation.

SERVICE	NOM	FONCTION	N° d'annexe – Spécimen de signature
Pôle Stratégie -	M. Denis	Directeur Adjoint	Spécimen de signature en annexe 1
Qualité – Gestion	COMPTAER*		
des Risques et de la Patientèle	Mlle Caroline	Attachée d'Administration	Spécimen de signature en annexe 2
ia Patienteie	DEWASMES* M. Jeoffrey	Hospitalière	
	M. Jeoffrey MONTENOISE*	Ingénieur qualité	Spécimen de signature en annexe 3
Pôle Financier,	M. François LEBLEU*	Directeur Adjoint	Spécimen de signature en annexe 4
conseil de gestion,	M. Norredine	Attaché d'Administration	Spécimen de signature en annexe 5
système	HAMDAT*	Hospitalière	
d'information	M. Jean-Pierre DENORME*	Attaché d'Administration hospitalière	Spécimen de signature en annexe 6
	Mme Florence CATTEAU	Adjoint des cadres	Spécimen de signature en annexe 7
	Mlle Valérie DESSAINT	Adjoint des cadres	Spécimen de signature en annexe 8
Pôle Ressources Humaines- Relations Sociales	Mme Isabelle SOUPLET VANPOUILLE*	Directeur Adjoint	Spécimen de signature en annexe 9
	M. Ludovic LECLERCQ*	Attaché d'Administration Hospitalière	Spécimen de signature en annexe 10
	Mme Marie – Cécile PIOTRKOWICZ*	Coordinatrice Générale des Soins	Spécimen de signature en annexe 11
	Mme Annette DARRAS*	Adjointe à la Coordinatrice Générale des Soins	Spécimen de signature en annexe 12
	M. Bernard GOFFART	Directeur de l'IFSI	Spécimen de signature en annexe 13
Pôle Logistique	Mme MARION DRUMEZ*	Directeur adjoint	Spécimen de signature en annexe 14
	M. Benoît PAUL*	Ingénieur travaux	Spécimen de signature en annexe 15
	M. Jean-Philippe BLAUT	Technicien Supérieur Hospitalier	Spécimen de signature en annexe 16
	M. Fabrice NOSIEWICZ	Technicien supérieur hospitalier	Spécimen de signature en annexe 17
	Mme Dorothée DUHAMEL	Secrétaire médicale	Spécimen de signature en annexe 18
Pharmacie	Mme Laurence REAL	Pharmacien responsable de structure	Spécimen de signature en annexe 19
	Mme Isabelle BOUSSEMART	Pharmacien	Spécimen de signature en annexe 20
	Mme Audrey GANDEE	Pharmacien	Spécimen de signature en annexe 21
	Mme Evissi-Kouva OKIEMY	Pharmacien	Spécimen de signature en annexe 22
Biologie	Mme Catherine TIRY	Biologiste responsable de structure	Spécimen de signature en annexe 23
	M. Bruno DUMOULARD	Biologiste	Spécimen de signature en annexe 24
	Mme Isabelle FERMON	Biologiste	Spécimen de signature en annexe 25
	M. Philippe RENARD	Cadre de santé au laboratoire	Spécimen de signature en annexe 26

 $^{^{}st}$ cadres administratifs prenant des gardes de direction

Diffusion:

- Intéressés,
- Trésorier principal,
- Dossier chrono (Pôle RH/RS),
- Dossier délégation de signature,
- Préfecture du Nord.

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Denis COMPTAER



ANNEXE 2

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Mademoiselle DEWASMES Caroline

ANNEXE 3

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Jeoffrey MONTENOISE

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signatur

Monster François LEBLEU

ANNEXE 5

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Norredine HAMDAT

ANNEXE 6

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Jean-Pierre DENORME

12

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame Florence CATTEAU

ANNEXE 8

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Mademoiselle Valérie DESSAINT

ANNEXE 9

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

 ${\bf Madame\ Isabelle\ SOUPLET-VANPOUILLE}$

St

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Ludovic LECLERCQ

ANNEXE 11

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ

ANNEXE 12

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame Annette DARRAS

- David

Le 1^{er} septembre 2011

Spécimen de signature

Monsieur Bernard GOFFART

ANNEXE 14

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame MARION - DRUMEZ

ANNEXE 15

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Benoît PAUL

Le 30 décembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Jean-Philippe BLAUT

ANNEXE 17

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Fabrice NOSIEWICZ

ANNEXE 18

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame Dorothée DUHAMEL

Le 30 décembre 2010

Spécimen de signature

Madame Laurence REAL

ANNEXE 20

Le 21 juillet 2011

Spécimen de signature

Madame Isabelle BOUSSEMART

ANNEXE 21

Le 1^{er} septembre 2011

Spécimen de signature

Madame Audrey GANDEE

Le 1^{er} juin 2012

Spécimen de signature

Madame Evissi-Kouva OKIEMY

ANNEXE 23

Le 1^{er} septembre 2011

Spécimen de signature

Madame Catherine TIRY

ANNEXE 24

Le 1^{er} septembre 2011

Spécimen de signature

Monsieur Bruno DUMOULARD

Le 1^{er} septembre 2011

Spécimen de signature

Madame Isabelle FERMON

leveren.

ANNEXE 26

Le 1^{er} juin 2012

Spécimen de signature

Monsieur Philippe RENARD





PREFET DU NORD

Arrêté n °2012183-0001

signé par Dominique BUR, préfet du Nord et Denis ROBIN, préfet du Pas- de- Calais le 01 Juillet 2012

59_Préfecture du Nord Cabinet du Préfet SIRACEDPC

Arrêté portant abrogation de plan de secours spécialisé « aérodrome de la Base Aérienne 103 de Cambrai »



Préfecture du Nord

Cabinet du Préfet

Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civiles

Bureau de la Planification

Préfecture du Pas-de-Calais

Cabinet du Préfet

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Section de la Planification

Arrêté portant abrogation le plan de secours spécialisé « aérodrome de la Base Aérienne 103 de Cambrai »

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet du Pas-de-Calais Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la convention relative à l'aviation civile internationale ;

VU le code de l'aviation civile et notamment les articles L.211-2, L213-2, L.213-3, et ses articles D.213-1 à D.213-1-12 ;

VU le code de la sécurité intérieure, et notamment le livre VII ;

VU le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC ;

VU le décret n° 84-26 du 11 janvier 1984 portant organisation des recherches et du sauvetage des aéronefs en détresse en temps de paix ;

VU l'arrêté interministériel du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes ;

VU l'instruction du 23 février 1987 portant organisation et fonctionnement des services de recherche et de sauvetage des aéronefs en détresse (SAR) en temps de paix ;

VU la circulaire du 10 novembre 1999 relative au plan de secours spécialisé aérodrome pour les accidents en zone d'aérodrome ou en zone voisine d'aérodrome ;

VU le plan ORSEC départemental approuvé par arrêté préfectoral du 30 juin 2009 ;

VU le plan SATER approuvé par arrêté préfectoral du 30 avril 2007 ;

SUR propositions conjointes du Commandant de la Base Aérienne et des Directeurs de Cabinet des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1er: L'arrêté interdépartemental signé les 21 août et 16 octobre 2002, portant approbation de plan de secours spécialisé de «l'aérodrome de la Base Aérienne 103 de Cambrai », annexé au présent arrêté est abrogé.

Article 2: Les secrétaires généraux des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, les Directeurs de Cabinet des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Cambrai, les Directeurs du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles du Nord et du Pas-de-Calais ; le Général, commandant la région aérienne ; le Commandant de la Base Aérienne 103; les chefs de service et destinataires régionaux et départementaux mentionnés dans le plan, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Arras le 0 1 JUL. 2012

Fait à Lille, le

0 1 JUL. 2012

Denis ROBIN

Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n °2012188-0001

signé par Florent FRAMERY, directeur du travail le 06 Juillet 2012

R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, Unité territoriale de la DIRRECTE Nord-Lille

Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'agrément de l'agence de mannequins MODELS ATTITUDE à ROUBAIX

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi

Unité Territoriale du Nord-Lille

Arrêté Préfectoral portant attribution d'agrément Enfants D'une agence de mannequins

Pour le Préfet,

LE DIRECTEUR D'UNITE TERRITORIALE DU NORD LILLE,

Vu les articles L 7124-1 à 21, L 4153-1 à 7 et R 7124-1 à 38 du Code du Travail,

Vu la demande reçue le 21 juin 2012 de Mesdames ALVES DOS SANTOS Isabelle et Delphine, de l'agence de mannequins MODELS ATTITUDE 88 Avenue Jean-Baptiste Lebas à ROUBAIX,

Vu l'avis des membres de la Commission précisée à l'article R 7124-10 du code du travail,

ARRETE

Article 1^{er} Le renouvellement de l'agrément sollicité par l'agence de mannequins MODELS ATTITUDE à ROUBAIX, pour l'emploi d'enfants est accordé pour une durée d'un an à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 - L'agrément peut être retiré à tout moment par arrêté préfectoral sur avis conforme de la Commission Départementale pour l'emploi des enfants dans le spectacle et comme mannequins, soit d'office, soit à la requête de toute personne qualifiée. En cas d'urgence, l'agrément peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral de suspension pour une durée limitée.

Article 3 - En application de l'article R 7124-33 du code du travail, les représentants légaux percevront 10 % de la rémunération, 90 % devant être versés sur un compte ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 4 - M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord, ainsi qu'au Journal Officiel.

FAIT à LILLE, le 6 juillet 2012 Pour le Préfet et par délégation

P/Le Directeur d'Unité Territoriale, Le Directeur de Travail

Florent FRAMERY

Voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours hiérarchique devant le Ministre du travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social - DGT, 39/43 Quai André Citroën 75902 PARIS CEDEX dans un délai de deux mois,

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif 143 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille, dans le même délai.